

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 15 JANVIER 2026 – 19H00

Ouverture de la séance : 19 heures

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. Mme MINARD de CHABANNES. M. BODIN. M. FERBOS. Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : M. MATICHARD, pouvoir du titulaire Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Commune de SAINT-PRIX : Mme L'HULLIER

Absente :

- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THÉVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 9 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été transférées :

-allouer à l'EURL TP MECA 03 via la SCI TERENA une aide d'un montant de 11 353 €, au titre du co-financement de l'aide allouée par le Département de l'Allier, en vue de rénover des locaux professionnels situés à Périgny,

-conclure le marché de nettoyage des locaux du groupe scolaire élémentaire de Lapalisse avec la société CLEAN COMPANY (03200 VICHY) à compter du 2 janvier 2026 pour un montant annuel de 40 654,43 € H.T.,

-allouer à l'EURL TP MECA 03 une aide d'un montant maximal de 5 000 €, en vue de permettre l'achat de matériels professionnels – située 2 route de Lapalisse, à Périgny.

1/ CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT.

Suite au décès de Monsieur Laurent PERRET, le Conseil Municipal de la Commune de LE BREUIL a nommé Madame Myriam BOURACHOT, déléguée Communautaire suppléante.

L'assemblée délibérante à l'unanimité procède à l'installation de Madame Myriam BOURACHOT, déléguée Communautaire suppléante pour la Commune de LE BREUIL.

2/ ACCUEILS DE LOISIRS – ANNÉE 2026 – RECRUTEMENT DES ANIMATEURS.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le recrutement d'animateurs extérieurs en qualité de vacataires pour mettre en œuvre, animer et encadrer les activités des accueils de loisirs durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2026.

3/ RECRUTEMENTS D'AGENTS SAISONNIERS POUR L'ESPACE AQUATIQUE ET L'OFFICE DE TOURISME DE LAPALISSE.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'une part, de recruter un agent sur le poste de MNS pour la saison estivale dans les piscines communautaires, et d'autre part, d'approuver le recrutement d'un agent contractuel saisonnier à l'Office de Tourisme du PAYS DE LAPALISSE », dès le mois d'avril 2026 et jusqu'au 11 octobre 2026.

Monsieur le Président profite de cette délibération pour alerter les Maires sur les exigences de la Préfecture : il faut bien spécifier lors des créations de postes que les dépenses sont inscrites au Budget.

4/ MAISON FRANCE SERVICES – RECRUTEMENT D'UN AGENT.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, le recrutement d'un agent administratif contractuel, à temps non complet (25/35ème), pour assurer l'accueil de la Maison France Services, suite au départ d'un agent en poste.

5/ ANNIVERSAIRE 20 ANS DE L'ÉVÉNEMENT EMBOUEILLAGE NATIONALE 7 – DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS EUROPÉENS LEADER.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan prévisionnel de financement pour l'embouteillage 2026, et autorise Monsieur le Président à déposer une demande de subvention au titre du programme LEADER pour le programme intitulé « Anniversaire 20 ans de l'événement Nationale 7 : pour une expérience marquante au Pays de Lapalisse ».

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 37 093,45 € HT ; cette opération peut bénéficier des fonds européens à hauteur de 80%, plafonnés à 60 000 €.

6/ CONVENTION DE PARTENARIAT ESPACE VTT VICHY – MONTAGNE BOURBONNAISE.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les dispositions de la convention de partenariat à conclure avec Vichy Communauté relative à l'intégration des parcours VTT du Pays de Lapalisse dans l'Espace VTT-FFC n°278 Vichy Montagne Bourbonnaise.

7/ TRANSFERT DE CHARGES ET DE RESSOURCES – RÉCAPITULATIF DES MONTANTS D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2026.

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à la présentation en Conseil Communautaire le 9 décembre 2025, l'avenant N°25 au rapport final de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été approuvé à l'unanimité par plus des deux tiers des Conseils Municipaux, représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le tableau présenté des montants des attributions de compensation de cotisations économiques territoriales (CET) pour l'année 2026 à reverser ou à se faire rembourser par les communes membres.

8/ BUDGETS ANNEXES 2025 – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

	BP 2025 (rappel)	À réaliser en 2025
Budget annexe Hébergements de Loisirs	45 500 €	21 000 €
Budget annexe Ombrières du Pays de Lapalisse	20 000 €	100 €
Budget annexe Service de Portage de Repas à Domicile	68 000 €	45 000 €

	BP 2025 (rappel)	À réaliser en 2025
Budget annexe ZAE Près de la Grande Route	40 000 €	40 000 €
Budget annexe Moulin de la ville	60 700,00 €	25 000 €

	BP 2025 (rappel)	À réaliser en 2025
Budget annexe Office de Tourisme	92 000 €	70 000 €

9/ FONDS DE CONCOURS POUR LES AMÉNAGEMENTS DE BOURGS ET LA RÉHABILITATION DU PATRIMOINE BATI DE CARACTÈRE – PROGRAMMATION 2026.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver, au titre de la programmation 2026, le versement du fonds de concours de 3 669 € à la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ pour l'aménagement paysager des abords du city stade et de 12 124 € à la Commune de LE BREUIL, pour les travaux d'aménagement aux abords de l'école et au centre bourg.

10/ OMBRIÈRES PARKING DES ÉCOLES DE LAPALISSE – AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT – BILAN ANNUEL 2025.

Le bilan annuel 2025 relatif à l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'opération « Ombrières parking des écoles de Lapalisse » est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante et se présente comme suit :

intitulé de l'AP/CP	Numéro de l'opération			Montant de l'Autorisation de Programme	CP 2025 réalisés	CP 2026 (crédits budgétaires)
OMBRIERES PARKING DES ECOLES DE LAPALISSE	10	Dépenses	initial (en HT)	880 000,00 €		
			nouveau montant au 01/01/2026 (en HT)	880 000,00 €	8 700,00 €	871 300,00 €
		Recettes	initial (en HT)	880 000,00 €		
			nouveau montant au 01/01/2026 (en HT)	880 000,00 €	0,00 €	880 000,00 €

Les données sont exprimées en HT

11/ RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUi – AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDIT DE PAIEMENT.

Après présentation du bilan annuel 2025 relatif à l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour l'opération de révision générale du PLUi, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de modifier les crédits de paiements pour cette opération selon le tableau ci-dessous :

intitulé de l'AP/CP	Numéro de l'opération			Montant de l'Autorisation de Programme	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025 réalisés	CP 2026 (crédits budgétaires)	
Révision Générale du PLUi	280	Dépenses	initial	300 000,00 €							
			nouveau montant au 01/01/2026	300 000,00 €	23 183,97 €	71 351,20 €	26 063,94 €	42 195,59 €	55 593,97 €	81 611,33 €	
		Recettes (subventions)	initial	100 000,00 €							
			nouveau montant au 01/01/2026	110 005,50 €	100 672,50 €	0,00 €	9 333,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

Les données sont exprimées en TTC

Les crédits de paiement seront inscrits au BP 2026, les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et le recours à l'emprunt.

12/ DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer l'ensemble des dossiers de demandes de subventions possibles et éligibles sur les programmes d'investissement qui seront prochainement inscrits aux budgets 2026.

13/ MISSION LOCALE ESPACE JEUNES – SUBVENTION.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le montant de la subvention à verser à la Mission Locale pour l'année 2026 qui s'élève à 8 624,10 € (inchangé par rapport à 2025).

14/ DÉCISION MODIFICATIVE N°4.

L'assemblée communautaire approuve à l'unanimité les virements de crédits suivants :

– BUDGET HÉBERGEMENTS DE LOISIRS :

Rajout de 1 200 € en dépenses pour charges de personnel.

– BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS DES ROSIERS :

Rajout de 100 € en dépenses pour d'éventuelles régularisations d'arrondis de TVA à venir.

– **BUDGET ANNEXE MOULIN DE LA VILLE :**

Rajout de 100 € en dépenses pour d'éventuelles régularisations d'arrondis de TVA à venir.

– **BUDGET ANNEXE OMBRIÈRES DU PAYS DE LAPALISSE :**

Rajout de 100 € en dépenses pour d'éventuelles régularisations d'arrondis de TVA à venir.

– **BUDGET ANNEXE SERVICE DE PORTAGE DES REPAS A DOMICILE :**

Rajout de 2 000 € en dépenses et en recettes pour charges de personnel.

15/ MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBERTÉ LOCALE ET LES MOYENS D'AGIR.

Suite à un courrier de l'Association des Maires de France et des Présidents d'Intercommunalité, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité une motion pour la liberté locale et les moyens d'agir des Communes et Communautés de Communes.

Monsieur le Président est surpris que l'État se rende compte seulement maintenant de l'importance du rôle des Maires dans les territoires alors que ce sont les énarques qui dirigent tout.

Les décisions sont prises par des parisiens qui ne connaissent pas les territoires ruraux, ni leurs problématiques.

Monsieur LASSALLE indique que le PLUi en est un exemple.

16/ QUESTION DIVERSE.

- ENGAGEMENT DE PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT EN RAISON DE LEUR URGENCE – BUDGET PRINCIPAL.

Pour permettre de réaliser des dépenses d'investissement imprévues et urgentes, et notamment le remplacement du lave-linge de la micro-crèche de LAPALISSE, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité d'approuver l'engagement d'urgence des programmes suivants dont l'inscription sera confirmée lors du vote des Budgets 2026 en février prochain :

BUDGET GENERAL :

- Opération n°359 :

Équipements divers 2026: 10 000 € TTC
(crédits budgétaires à utiliser si besoin en cas d'imprévus en attendant le vote du budget 2026 fin février)

- Opération n°360 :

Travaux divers 2026: 10 000 € TTC
(crédits budgétaires à utiliser si besoin en cas d'imprévus en attendant le vote du budget 2026 fin février)

TOTAL = 20 000 € (inférieur au plafond autorisé de 439 827 €)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

Fait à Lapalisse, le 16 janvier 2026

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"**


J. de CHABANNES,
Président de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE »

Adoption du Procès-Verbal le 24 février 2026

Le Président,


Jacques de CHABANNES

Le secrétaire de séance,


Delphine THÉVENOUX